

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2014-061 du 14 Mars 2014

L'an deux mil quatorze, le quatorze mars à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes O. CONSTANT – J. STORET – M. LACMENT – Ch. LECTEZ -

MM. A. CHAUSSOY - J. MAHIEU – H. TABARY – Y. MARECHAL – M. BECQUES – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – Cl. AUDEGOND – S. NACRY – J. LAUDE – J.N. MENAGE – V. GRANDIN – X. LEROUX – D. TABARY – H. COPIN – G. TRANNIN – J.P. POUTRAIN - J. DESCAMPS – D. BEDU – M. DELAUTRE – Ch. HEMAR – I. LESAGE

M. J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF,
M. J. LAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. A. THILLET,
M. D. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par Mme M.-Cl. BOUTTEMY,
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET,
M. D. BEDU, absent et excusé, a été suppléé par M. R. RICHARD,

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DENNE
M. Cl. AUDEGOND, absent et excusé, a donné pouvoir à M. P. COLLE,
M. Ch. HEMAR, absent et excusé, a donné pouvoir M. J.J. COTTEL,

Objet : **Plan Local d'Urbanisme de la Commune de VAULX-VRAUCOURT**
 Engagement d'une procédure de modification simplifiée N° 2

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que la Commune de VAULX-VRAUCOURT dispose d'un Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Président précise que Monsieur le Maire de la Commune de VAULX-VRAUCOURT a sollicité l'Intercommunalité pour engager une procédure de Modification Simplifiée de ce document en vue de supprimer un emplacement réservé qui ne présente pas d'utilité dans l'état actuel du zonage de ce document d'urbanisme.

Monsieur le Président propose d'engager une procédure de modification simplifiée en vue de supprimer l'emplacement réservé N° 2 inscrit dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme de la commune de VAULX-VRAUCOURT.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'engager une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de VAULX-VRAUCOURT,
- de procéder à la mise en œuvre d'une enquête publique pendant un délai d'un mois pour recueillir l'avis du public sur cette modification simplifiée.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 14 Mars 2014 et transmission en Préfecture le 14 Mars 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 14 Mars 2014 et transmission
en Préfecture le 14 Mars 2014.

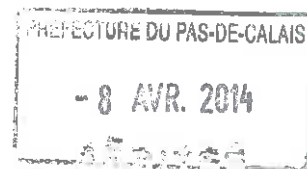
Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.



2014-061- 14/03/2014

Modification simplifiée PLU VAULX